



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exécution du budget

Question écrite n° 81803

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les problèmes relatifs à la mise en place du logiciel Chorus. La mise en place de ce logiciel dans plusieurs ministères, et notamment dans celui de l'éducation nationale, ne va pas sans de nombreuses difficultés. Censé simplifier la comptabilité de l'État en unifiant les procédures des ministères, ce logiciel pose pour l'instant plus de problèmes qu'il n'en résout. Cette mise en place difficile tient en partie au fait que les fonctionnaires des différents ministères n'ont pas reçu la formation nécessaire à la prise en main de ce nouveau logiciel. La conséquence de l'impréparation du personnel est dans l'augmentation du nombre d'impayés et de retards qui s'accumulent dans la plupart des ministères équipés de ce logiciel. Outre l'exaspération montante des fonctionnaires qui ne peuvent travailler dans des conditions convenables et les problèmes de trésorerie que cela pose pour un certain nombre d'entreprises partenaires de l'État, ce logiciel a de graves conséquences pour les citoyens auxquels les ministères concernés doivent verser des aides. Ainsi les inspections académiques, qui versent en théorie le complément de l'allocation enfant handicapé aux familles qui ont à leur charge un enfant handicapé de moins de vingt ans, sont parfois dans l'impossibilité de remplir leur mission. Depuis le début de l'année, dans l'académie de Nancy-Metz, le versement de ce complément a cessé à cause de la mise en place de Chorus. Il ne semble pas inutile de préciser une fois de plus que ce complément est une source de revenus indispensable pour de nombreux foyers déjà durement touchés par la crise économique. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour que les compléments à l'allocation enfant handicapé ainsi que toutes les autres aides dont le versement a été retardé par la mise en place de Chorus, soient versés dans les plus brefs délais à ceux qui en ont besoin.

Texte de la réponse

Le déploiement de Chorus au sein du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a été amorcé en 2008 pour trois des cinq programmes gérés par le ministère (« enseignement scolaire public du premier degré », « enseignement scolaire public du second degré » et « vie de l'élève ») et a concerné les deux derniers programmes (« enseignement privé du premier et du second degrés » et « soutien de la politique de l'éducation nationale ») à compter du 1er janvier 2010. Les fonctionnalités de cette application apportent des améliorations significatives en termes de qualité comptable et financière, de sécurisation et de traçabilité des processus financiers. Elles ont supposé toutefois une évolution importante de l'organisation des services gestionnaires et le développement d'interfaces avec les applications ministérielles métiers afin de garantir l'efficacité des processus et de limiter l'impact du déploiement sur les services. Le développement de ces interfaces s'est effectivement révélé complexe et a engendré des difficultés de paiement dues à des problèmes de natures techniques et organisationnels. Ces problèmes sont aujourd'hui résolus et le retard pris dans le versement d'indemnisations ou de prestations aux personnels est en voie d'être comblé grâce à l'implication des services. Compte tenu de ces difficultés et afin d'assurer les paiements dans les délais les plus réduits, des instructions avaient été données pour procéder aux paiements directement dans l'application Chorus ; le volume des « tiers » devant être créés dans l'application a cependant généré une dégradation des délais de versement

aux agents. S'agissant de l'application Saxo, application ministérielle de gestion de l'action sociale en faveur des personnels, elle est opérationnelle depuis le mois de juillet 2010. Dans l'intervalle, les agents concernés ont pu bénéficier de la procédure de paiement direct.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81803

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6790

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3697